



Confédération paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination européenne Via Campesina et de la Via Campesina

Communiqué de presse

Niort le 28 novembre 2023

Procès des défenseurs de l'eau : jugement mis en délibéré au 17 janvier

Le procès des 9 défenseurs de l'eau s'est conclu ce soir sur les réquisitions du procureur demandant la condamnation de tous les prévenus. Il a requis des peines allant de l'amende à, pour certains, des peines de 6 à 12 mois de prison avec sursis et des interdictions de territoire de 3 ans. Il aura fallu deux jours de procès pour que les prévenus soient enfin précisément informés des faits pour lesquels ils sont poursuivis ! Encore un fois, il s'agit d'intimider les citoyen·nes pour qu'ils et elles n'aillent plus manifester.

Les avocats de la défense ont donc plaidé la relaxe, estimant que « toutes peines prononcées pour avoir organiser une manifestation sont choquantes ». La défense a notamment plaidé l'état de nécessité à manifester pour défendre l'intérêt général. Une condamnation serait de nature à affaiblir la liberté syndicale et la liberté d'expression, afin de décourager les mobilisations.

Après une nouvelle journée d'audience, des mois de procédure, notre détermination reste intacte. Plus de 500 personnes ont fait le déplacement aujourd'hui à Niort, quand d'autres se sont rassemblées et mobilisées dans de très nombreux départements pour soutenir les prévenus et la lutte contre les méga-bassines. Une nouvelle fois, nous avons fait la démonstration de l'unité et de la force de notre mouvement en faveur de l'intérêt général et de la défense et du partage de l'eau.

Contacts :

- Laurence Marandola, porte-parole nationale : 06 31 66 10 83
- Véronique Marchesseau, secrétaire générale : 06 98 53 76 46
- Caroline Nugues, chargée de communication : 06 95 29 80 78